

Département de la Creuse
Arrondissement de Guéret
COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt-huit août, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Balouë, se sont réunis à 20h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire le vingt août 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents

- M. Don Jacques ANDREANI
- Mme Christiane BERSOUX
- Mme France-Muriel BLANCHE
- M. Jean-Marie BONNEFONT
- Mme Béatrice GOMES
- M. Jean LE ROUX
- M. Jérôme PASDELOU

Membres absents représentés

- M. Franck MARTIN – ayant donné procuration à M. PASDELOU

Membres absents non représentés et non excusés

- Mme Sylvie GAGNEUX

La séance se tient à huis clos compte tenu du contexte sanitaire.

Le quorum est atteint.

La séance démarre à 20h02.

M. Jean-Marie BONNEFONT est nommé secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des derniers comptes rendus de conseil municipal
2. Signature des procès verbaux de comptes rendus
3. Embauche d'un nouveau cantonnier
4. Evolis : choix d'un titulaire
5. Archives : choix d'un lieu de stockage
6. Salle Aristide Carteau : contrôle électricité à prévoir
7. Indemnisation des frais kilométriques des agents
8. Délégués des chapiteaux de la communauté de communes
9. Planification des relevés de compteurs d'eau
10. Compte rendu oral des rendez-vous de Mme la Maire avec les pompiers et la gendarmerie
11. Véhicule C15 : contrôle technique
12. Panneaux d'affichage : nommer un responsable
13. Planification des dates des comités avec les habitants
14. Nomination des régisseurs
15. Nomination du correspondant tempête auprès d'Enedis
16. Nomination des membres du CCID
17. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
18. Permanence en mairie
19. Rendez-vous AXA
20. Points divers

1. APPROBATION DES DERNIERS COMPTES RENDUS

Les CR du 27 juillet et du 7 août 2020 sont approuvés à l'unanimité des présents. De simples corrections de forme sont éventuellement à apporter.

2. SIGNATURE DES PROCES VERBAUX DE COMPTES RENDUS

Mme la Maire fait circuler des feuilles de signature pour les CR du 27 juillet et du 7 août 2020. Les PV sont signés par les conseillers.

3. EMBAUCHE D'UN NOUVEAU CANTONNIER

Mme la Maire informe les conseillers que le contrat actuel de remplacement se terminait le 20 août 2020.

Un compromis avec le cantonnier sortant a été fait pour le paiement des heures dues (4 heures non travaillées en raison d'une absence sans arrêt maladie).

Parmi les candidatures reçues pour le poste de cantonnier, seuls deux profils étaient éligibles au contrat PEC (*Parcours Emploi Compétences – contrat aidé subventionné à 60 % par l'État*), d'après notre interlocuteur Pôle Emploi.

- ➔ Une candidature d'une personne habitant la Chapelle-Baloue,
- ➔ Une candidature d'une personne habitant Fresselines.

La candidature d'un résident de la commune a été préférée. Grégory WINLING a donc été embauché en contrat PEC. Son contrat a démarré le 24 août 2020.

Le contrat est d'une durée de 12 mois, reconductible à nouveau 12 mois. Il est d'une durée de 20h par semaine avec les horaires suivants : du lundi au vendredi, de 13h à 17h. Ces horaires seront toutefois adaptables.

M. WINLING est invité en séance à se présenter et à faire part au conseil des travaux effectués depuis le début de la semaine. Il pointe notamment le manque d'outillage et les travaux d'entretien à effectuer d'urgence, sur les réservoirs d'eau en particulier. Divers travaux ont été entrepris : fauchage et débroussaillage, entretien du local technique, nettoyage de la mairie, démontage du banc mal scellé de la place de l'église, etc.

4. EVOLIS : CHOIX D'UN TITULAIRE

Mme la Maire informe les conseillers que M. ANDREANI souhaite se retirer de la commission Evolis. La raison principale est le manque de disponibilité pour les réunions. Il faut donc nommer un nouveau titulaire pour cette commission.

Mme BLANCHE propose qu'une personne non élue puisse accompagner le titulaire lors des réunions. Mme la Maire propose de contacter Evolis pour étudier cette possibilité. Le sujet est mis en attente.

5. ARCHIVES : CHOIX DU LIEU DE STOCKAGE

Les archives stockées dans le local technique ont été rapatriées à l'intérieur de la mairie, pour être à l'abri de l'humidité. Il reste cependant à trouver un lieu de stockage définitif.

La seule solution est d'utiliser la salle transverse à côté du secrétariat de mairie. Mais cette salle doit être refaite (enduit, peinture, nettoyage...) avant cela. Ces travaux sont à refaire en urgence.

MM. PASDELOU et BONNEFONT iront voir la salle le lendemain, samedi 29 août, pour évaluer les travaux à réaliser.

6. SALLE ARISTIDE CARTEAU : CONTRÔLE DE L'ÉLECTRICITÉ À PRÉVOIR

Plusieurs points sont à vérifier pour la validation de la conformité de la salle Aristide Carteau :

- ➔ vérification du bon fonctionnement de l'alarme (confirmé à l'oral),
- ➔ vérification de la disponibilité d'une ligne téléphonique (fait) et du bon fonctionnement de la ligne,
- ➔ vérification du système électrique. Un contrôle est à prévoir sur un câble qui va vers la mairie.

Une visite de M. Patrice BERNARD aura lieu le dimanche 6 septembre pour permettre de valider la mise en conformité de la salle.

7. INDEMNISATION DES FRAIS KILOMETRIQUES DES AGENTS

Le conseil a délibéré sur les indemnités kilométriques des élus mais pas sur les indemnités kilométriques des agents (secrétaire de mairie, cantonnier).

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de permettre l'indemnisation kilométriques des agents (même tarif que pour les élus, à savoir 0,29 €/km) pour les réunions hors de la commune, nécessitant un déplacement, au départ de la mairie.

8. DÉLÉGUÉS DES CHAPITEAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mme la Maire informe les conseillers que la communauté de communes peut mettre à disposition des chapiteaux pour les événements des communes membres. Il faut nommer deux délégués qui seront responsables en cas d'utilisation de ces chapiteaux.

M. LE ROUX et M. Bertrand CHAPUT sont désignés délégués.

9. PLANIFICATION DES RELEVÉS DE COMPTEURS D'EAU

La période de relevé annuel des compteurs approche. Certains relevés sont déjà reçus. Il faut relever le reste des compteurs de la commune.

L'organisation envisagée est la suivante :

- ➔ Le relevé visuel des compteurs par les membres du conseil municipal est privilégié, pour éviter les erreurs de relevé.
- ➔ M. PASDELOU gère cette procédure. M. BONNEFONT participera pour le secteur de la Jaussée, le 29 août 2020. M. LE ROUX effectuera les relevés à la Deunière.
- ➔ La priorité doit être donnée aux résidences secondaires, pour lesquelles les personnes n'habitent pas à l'année sur la commune (par exemple à Bel Air, M. et Mme NINAT partent ce dimanche).

10. COMPTE RENDU DES RENDEZ-VOUS DE MME LA MAIRE AVEC LES POMPIERS ET LA GENDARMERIE

Mme la Maire fait le compte rendu des rendez-vous avec les pompiers et la gendarmerie.

Rdv avec les pompiers :

- ➔ Mme DES HAMEAUX a suggéré que son étang puisse servir de réservoir d'eau en cas d'incendie.
- ➔ Mme la Maire a rencontré le colonel des sapeurs-pompiers de Dun-le-Palestel, qui a indiqué que l'étang ne pouvait pas être utilisé en raison de problèmes d'accessibilité et du fait de son assèchement manifeste en période de sécheresse.
- ➔ En revanche, un autre rendez-vous sera pris pour faire le tour des plans d'eau et des bornes d'incendie sur la commune.

M. PASDELOU a demandé un devis pour une citerne souple (120m³). Sa mise en place serait plus simple que le creusement d'une retenue d'eau.

Rdv avec la gendarmerie :

- ➔ Le sujet d'un habitant de la commune manifestement instable a été abordé. Cette personne profère des menaces envers divers habitants du bourg et dit sur les réseaux sociaux être dépositaire d'une arme à feu.

Une hospitalisation serait possible, mais seulement :

- en cas d'urgence imminente (un dossier doit être prêt pour un envoi à la préfecture le cas échéant),
- à la demande d'un tiers (famille), mais il faut un certificat médical.

➔ Le sujet d'un autre habitant de la commune a été abordé. Cette personne invective régulièrement ses voisins et a menacé d'utiliser son arme à feu.

Peu d'actions sont possibles mais son arme devrait lui être retirée. Le conseil doit se rapprocher de sa famille pour cela (il n'a pas le droit de détention d'arme à notre connaissance).

11. CONTROLE TECHNIQUE DU VÉHICULE DE MAIRIE (VEHICULE C15)

Mme la Maire informe les conseillers que le contrôle technique du véhicule de mairie est périmé depuis le 26 juin 2020.

➔ Le véhicule a été apporté au contrôle technique. Le montant est de 67 €, avec contre-visite gratuite.

- Il faut changer un essuie-glace et un fusible pour les feux de recul.

- Puis la contre-visite sera à faire.

➔ Pour information, le macaron d'assurance n'avait pas été changé (depuis le 31 juin 2020).

12. PANNEAUX D’AFFICHAGE - NOMINATION D’UN RESPONSABLE

Il y a quatre panneaux d'affichage communal à alimenter régulièrement en informations communales, en plus de celui en mairie.

➔ Mme la Maire peut gérer celui du bourg à côté de l'épicerie et celui de la mairie.

➔ M. LE ROUX gèrera les 3 autres panneaux (la Deunière, la Jaussée, Puyrageat).

13. PLANIFICATION DES DATES DES COMITÉS AVEC LES HABITANTS

Les titulaires et les suppléants de chaque commission doivent proposer une date de réunion de leur commission, avec les habitants qui souhaitent y participer.

Une priorisation de certaines commissions est à établir, notamment celle concernant l'eau, mais les réunions commenceront dès que possible en septembre.

14. NOMINATION DES RÉGISSEURS

Seuls les agents communaux (Mme MARCHET ou M. WINLING) ont le droit de percevoir de l'argent pour la commune. Les régisseurs seront donc M. WINLING et Mme MARCHET (par arrêté municipal).

15. NOMINATION DU CORRESPONDANT TEMPÊTE AUPRÈS D'ENEDIS

Enedis souhaite voir désigné un correspondant tempête dans chaque commune (une personne volontaire susceptible de faire le lien entre Enedis et les habitants victimes de tempête). Le conseil souhaite ouvrir ce choix à des habitants non élus de la commune. Mme la Maire se charge de trouver un volontaire parmi les habitants.

16. NOMINATION DES MEMBRES DU CCID

Douze (12) personnes ont été désignées en juillet pour le CCID. Désormais 24 noms doivent être sélectionnés. Les personnes suivantes sont ajoutées :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| ➔ Patrick PLOTEAU | ➔ Jérôme COOLEN |
| ➔ France-Muriel BLANCHE | ➔ Roger LEGUAY |
| ➔ Virginie RAISIN | ➔ Nadine LARDY |
| ➔ Françoise BERSOUX | ➔ Karine MAILLOCHON |
| ➔ Bernadette LANTONNAT | ➔ Sophie DEBELLEIX |
| ➔ Patricia MAILLARD | ➔ Jade AMIGO |

17. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

La commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée.

- ➔ Mme PORTALIER et M. GRASSET sont désignés comme titulaires.
- ➔ M. BOLGAR est désigné comme délégué du TGI.
- ➔ M. ANDREANI représentera le conseil municipal.

18. PERMANENCE EN MAIRIE

Mme la Maire demande qu'une permanence en mairie soit organisée. Il est proposé de faire un tableau d'organisation du conseil municipal en fonction des responsabilités de chaque élus, en indiquant le numéro de téléphone de l'élu correspondant à chaque fonction. Ce tableau sera ajouté au bulletin municipal annuel transmis aux habitants. Une permanence systématique en mairie du type de celle de St-Sébastien (qui compte plus de 600 habitants) n'est pas jugée indispensable à ce jour pour la Chapelle-Baloue.

19. RENDEZ-VOUS AXA

Mme la Maire a pris rendez-vous avec un agent d'Axa lundi 31/08 à 14h30 afin de tirer au clair les points spécifiques au contrat forfaitaire de l'assurance de la mairie. M. ANDREANI essaiera de se rendre disponible pour cette réunion.

20. POINTS DIVERS

Mme la Maire informe le conseil des différentes actions, événements, rendez-vous et réunions de la semaine (SDIS, EVOLIS, etc).

Deux dispositifs de mesure ont été achetés pour contrôler la qualité de l'eau :

- ➔ mesure de la chloration - photomètre
- ➔ mesure du pH et de la minéralisation (électroconductivité) - pHmètre

Le pH et l'insuffisance de la chloration sont les problèmes principaux sur la qualité de l'eau, en particulier du fait du risque de présence de bactéries en bout de réseau.

Le réservoir de Coculet est visité tous les 3 jours pour gérer l'ouverture / fermeture manuelle de la vanne d'arrivée d'eau (MM. PASDELOU et WINLING en ont la charge).

La journée de nettoyage des espaces communs du 8 août s'est très bien déroulée, la mobilisation a été conséquente. M. ANDREANI n'est pas de cet avis. Il reste cependant du travail à effectuer dans la continuité de cette journée.

Une lettre de recommandation a été rédigée par Mme la Maire pour le cantonnier sortant pour l'aider dans sa recherche d'emploi.

Les 2 barillets de porte de la salle des fêtes devront être changés (il y a un doute sur le fait que des clés circulent).

Mme la Maire propose de planifier une visite des locaux de la boulangerie avec tout le conseil municipal afin d'en dresser un état des lieux collégial.

Une communication d'EVOLIS a été reçue : il est possible depuis le 1^{er} septembre 2020 de mettre tous les plastiques dans les bacs jaunes (recyclage).

Concernant les éoliennes, la société IEL7 a cédé le projet à un autre exploitant : AVENTRON. Mme la Maire a rencontré un représentant, qui a l'air peu au fait de l'hostilité d'une partie de la population concernant ce projet.

Un courrier est à adresser aux usagers de Coculet/La Jaussée, pour expliciter les problèmes en cours au niveau du réservoir de Coculet (action MM. PASDELOU et BONNEFONT).

Concernant le matériel communal pour le cantonnier : il y a très peu de matériel. Des fournitures et des outils sont à acheter. Mme la Maire appelle les conseillers et les habitants à donner du matériel en double. Il faut en profiter pour faire un inventaire du matériel disponible et manquant.

Informations concernant le réseau d'eau (M. PASDELOU):

- ➔ Une réunion proposée par le conseil général se tiendra à Guéret le 16 septembre 2020 à 15h concernant le schéma départemental d'alimentation en eau potable. MM. BONNEFONT, MARTIN et PASDELOU se rendront disponibles pour cette réunion. Il y sera question des subventions (par exemple celles du conseil départemental).
- ➔ Un rendez-vous téléphonique est proposé par l'Office International de l'Eau. Il est à planifier la semaine prochaine, avec M. Antoine PELUX (également en fonction des disponibilités de M. MARTIN).
- ➔ Des formations sont à envisager pour pouvoir intervenir sereinement sur le réseau d'eau (habilitations).
- ➔ Le rendez-vous du dimanche 6 septembre avec M. Patrice BERNARD consiste également à aller voir les réservoirs d'eau pour étudier les solutions, notamment concernant le réservoir de Coculet.
- ➔ Un rendez-vous avec M. CHEBANCE de l'Agence Régionale de Santé est à planifier autour du 25 septembre (date à déterminer). Il y sera question du projet de neutralisation/reminéralisation de l'eau potable (pour corriger le problème de pH) et de subventions à obtenir. Pour information, 2 dates limites de dépôt de demande de subventions auprès de l'AELB (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) ont été fixées : le 1^{er} octobre 2020 et le 31 mars 2021. Il est donc urgent de déterminer la possibilité de constituer un dossier complet de demande de subventions (ou pas), avant le 1^{er} octobre 2020. Les subventions possibles sont de 50 à 60% et peuvent être cumulables avec la subvention DETR.
- ➔ Des devis pour le remplacement de la crépine du captage d'eau, du clapet anti-retour du réservoir de Coculet et de la membrane du javelisateur ont été demandés à Demussi et Frans Bonhomme.
- ➔ Jusqu'à nouvel ordre, les restrictions d'eau liées à la sécheresse se terminent le 30 septembre 2020. Nous allons donc a priori pouvoir planifier des opérations de purge du réseau, du captage et des réservoirs (ceux de Coculet et du Bourg sont à prioriser).

Planification des prochains conseils :

Mme la Maire propose les dates pour les prochains conseils municipaux :

- le vendredi 2 octobre à 20h,
- le vendredi 30 octobre à 20h,
- le dimanche 15 novembre à 17h,
- le vendredi 27 novembre à 20h.

Mme la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h25.

Le 29 septembre 2020

**Madame la Maire,
Béatrice GOMES**

